

Ecole primaire de Chanteau
Chemin des écoliers
45400 CHANTEAU
02 38 75 07 06 (élémentaire et direction)
02 38 75 04 62 (maternelle)
ec-chanteau@ac-orleans-tours.fr

REUNION DE RENTREE
VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2017

Horaires de l'école

Voici les horaires d'enseignement et de temps péri éducatif (TAP), établis après concertation, et différenciés en maternelle et en élémentaire :

MATERNELLE (3 classes)			
	<i>Enseignement</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Enseignement</i>
LUNDI	8h30-11h40	11h40-13h40	13h40-15h45
MARDI	8h30-11h40	11h40-13h40	13h40-15h45
MERCREDI	8h30-11h30		
JEUDI	8h30-11h40	11h40-13h40	13h40-15h45
VENDREDI	8h30-11h40	11h40-13h40	13h40-15h45

ELEMENTAIRE (5 classes)			
	<i>Enseignement</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Enseignement</i>
LUNDI	8h40-11h40	11h40-13h40	13h40-16h40
MARDI	8h40-11h40	11h40-13h40	13h40-15h10
MERCREDI	8h40-11h40		
JEUDI	8h40-11h40	11h40-13h40	13h40-15h10
VENDREDI	8h40-11h40	11h40-13h40	13h40-16h40

Les effectifs

Les effectifs sont en légère hausse. (+ 8 par rapport à la rentrée 2016)

26 PS	19 CP	24 CE2/CM1
24 MS	20 CP/CE1	24 CM1/CM2
19 GS	23 CE1/CE2	

Soit 69 élèves de maternelle et 110 élèves en élémentaire

Effectif total : **179 élèves.**

TAP pour la maternelle : Lundi, mardi, jeudi vendredi de 15h45 à 16h40.

TAP pour les CM1/CM2 et CE2/CM1 : lundi de 13h40 à 16h40

TAP pour les CE1/CE2 : mardi de 13h40 à 16h40

TAP pour les CP/CE1 : jeudi de 13h40 à 16h40

TAP pour les CP : vendredi de 13h40 à 16h40

Equipe pédagogique

- Mme LIGUORI : enseignante des PS avec Mme Sabrina LE LABOURIER, ATSEM
- Mme FRAHETIA : enseignante des MS, avec Mme Isabelle BOSQUET, ATSEM
- Mme THIERY : enseignante des GS, avec Mme Sylvie LECLAIRE, ATSEM (mi-temps)
- Mme DEHORNOY : enseignante des CP
- Mme ARNOUX : enseignante des CP/CE1,
- Mme ANGOT, Maître-formateur et Mme GUILLAUMIN (lundi) : enseignantes des CE2/CM1
- Mme BERTIN : enseignante des CE2/CM1
- Mme GOULARD : Directrice pour l'année scolaire 2017/2018, enseignante des CM1/CM2 (journée de décharge d'enseignement fixée au mardi), avec Mme BARBAN, modulatrice pour le mardi et certains jeudis (calendrier à venir)

Communication école/familles

Ne pas hésiter à contacter l'équipe enseignante, soit de façon informelle aux heures de sortie des classes, soit, pour les motifs importants, en prenant rendez-vous.

Chaque enfant a un cahier de liaison afin de permettre l'échange de documents et d'informations ou la prise de rendez-vous.

Pour toute absence : il est demandé d'appeler l'école le jour même.

En élémentaire, il faut ensuite fournir un justificatif écrit au retour de l'enfant. (Les « raisons familiales » et « raisons personnelles » ne justifiant pas une absence, merci de préciser).

Au bout de 4 journées d'absences non justifiées, l'école doit faire un signalement à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Vous avez également la possibilité d'envoyer un courriel sur la messagerie de l'école : ec-chanteau@ac-orleans-tours.fr

Pour mémoire : la directrice de l'école n'est pas le supérieur hiérarchique des enseignants. C'est le rôle de l'inspectrice de circonscription (Mme DEPARDIEU). Les adresses des inspections sont affichées à l'entrée de l'école

En cas de soucis dans une classe, merci de prendre rendez-vous, en premier lieu, avec l'enseignante concernée. La directrice peut ensuite avoir un rôle de médiateur.

Toute demande de certificat de radiation se fait par écrit, en précisant le nom et l'adresse de la nouvelle école. (Trace administrative)

L'assurance scolaire est facultative pour toutes les activités ayant lieu en temps scolaire mais **obligatoire** pour les sorties hors temps scolaires (départ plus tôt que l'heure usuelle, pique-nique, retour tardif). L'attestation doit mentionner la prise en charge de la

responsabilité civile (pour les dégâts causés par votre enfant) mais aussi de **l'individuelle accident corporel** (au cas où votre enfant serait blessé).

En cas de **changement de votre situation familiale**, merci de **le signaler à la maîtresse** de votre enfant. Si un jugement est prononcé, il est essentiel qu'une copie soit remise à l'école de façon à définir clairement les moments de garde des enfants et les responsabilités de chacun.

Dans les fiches de renseignements, il est inutile de réécrire les noms des parents dans les personnes à appeler en cas d'urgence. Nous appelons toujours en priorité les parents (exception faite du 15 en cas d'urgence). Si vous indiquez le nom d'une **personne ressource**, il faut impérativement indiquer **le numéro de téléphone** de cette personne sinon, elle ne pourra pas être prise en compte.

Projets pédagogiques

Le projet d'école 2016-2020 fera l'objet d'un premier bilan au cours du mois de septembre. Les actions seront poursuivies et de nouvelles mises en place

- EMC : continuer à approfondir le domaine de l'éducation citoyenne → favoriser les sports collectifs en EPS, travailler l'autonomie et l'initiative, impliquer les élèves dans la vie de l'école (conseil des enfants), mettre en place au moins une classe de découverte par cursus d'élève
- Maîtrise de la langue : renforcer les compétences liées au langage oral
- Ouverture culturelle : faire en sorte que chaque élève acquiert une culture générale la plus riche possible, poursuivre la mise en place annuelle d'un parcours culturel et artistique
- La démarche scientifique de recherche et d'expérimentation

Les projets de chaque classe et de cycle, sont en cours d'élaboration ; ils seront présentés lors des réunions de classe.

Le projet de la circonscription de Fleury les Aubrais est de mettre en place un projet citoyen qui implique tous les élèves de l'école ainsi que les partenaires (parents, commune, associations...). Nous souhaiterions travailler sur un projet « vélo » qui permette aux élèves de valider l'éducation à la route, apprendre à porter secours et qui incitent les parents à pratiquer le vélo en famille (transport non polluant). Nous ferions également appel à l'USEP qui prêterait des vélos aux élèves n'en possédant pas et participerait à l'encadrement d'une sortie de fin d'année au domaine de Charbonnière à Saint Jean de Bray. Nous solliciterons également les animateurs des TAP pour qu'une classe participe en hors temps scolaire.

Nous aurons besoin de très nombreux parents, pour accompagner les classes, en particulier celles qui se rendront à Charbonnière en vélo (un adulte pour 6 enfants).

Ils devront passer un agrément « vélo ».

Vie de l'école / Élections des parents d'élèves délégués au conseil d'école

Ces élections sont directement liées à la vie de l'école car elles permettent aux parents de choisir les délégués qui les représenteront aux conseils d'école. Il y a 3 conseils d'école dans l'année scolaire : ce sont des réunions où l'équipe enseignante, les parents d'élèves et la municipalité discutent des différents projets pédagogiques, de l'administratif, du budget, tout ce qui constitue la vie d'une école. Le premier conseil d'école aura lieu le mardi 7 novembre 2017 à 18h30.

Les élections auront lieu le vendredi 13 octobre 2017 après-midi, à l'école élémentaire, mais il est tout à fait possible de voter par correspondance en utilisant le cahier de liaison de votre enfant. Le bureau de vote sera ouvert de 13h40 à 17h40.

Chaque parent est électeur et éligible.

Pour vous présenter aux élections, vous pouvez :

- Rejoindre une association déjà existante : sur Chanteau, il existe la F.C.P.E. présidée par Mme André.
- Présenter une liste avec d'autres parents (sans obligatoirement appartenir à une association) : il faut être au moins 2 personnes et au plus 16, pour 8 sièges.

Si des parents sont intéressés, ils ne doivent pas hésiter à venir le vendredi 15 septembre à 18h00 en bibliothèque de l'élémentaire pour la réunion du bureau des élections. Toutes les consignes seront données à ce moment-là.

Le calendrier électoral sera affiché après cette réunion dans le hall des deux bâtiments d'école.

Coopérative scolaire

Les projets et sorties pédagogiques ont un coût : la coopérative scolaire est alimentée par la municipalité, la vente des photographies scolaires et les dons des familles. Il y aura un appel aux dons fin septembre, sachant que le don n'est pas obligatoire et que son montant est libre.

Le budget de la coopérative est utilisé pour l'achat de matériel pédagogique lié à un projet, de livres, d'abonnements et de sorties.

L'année dernière, la sollicitation au don a été tardive et nous n'avons pas eu beaucoup de moyens.

Aujourd'hui, nous n'avons pas suffisamment de fonds pour financer tous les projets prévus. Nous allons organiser des actions pour récupérer de l'argent mais nous devons demander une participation à chaque sortie. Pour information, le coût d'un car pour aller à Fleury (aller/retour) est de 110 €.

La troisième semaine de septembre, un appel au don sera lancé par l'intermédiaire des cahiers de liaison. Nous comptons sur votre générosité.

Quelques dates

- Les élections des délégués de parents : le 13 octobre 2017
- 1^{er} conseil d'école le mardi 7 novembre
- La photographie scolaire aura lieu le mardi 17 octobre 2017

Mmes PETER et ANDRE, parents d'élève, présentent l'association FCPE. Elles expliquent le rôle des parents élus au Conseil d'école et les actions menées par l'association pour récolter des fonds afin d'aider l'école à financer ses projets.

Monsieur VIE, Maire de Chanteau et Mme Botello, adjointe aux affaires scolaires, présentent l'organisation du périscolaire et du péri-éducatif. Il est à noter que les rythmes scolaires risquent de changer à la prochaine rentrée.

M. MOAN présente l'USEP (Union sportive des écoles primaires) : association-cadre qui permet aux enfants de faire du sport avec du matériel et des intervenants agréés EN. Participation volontaire (prix de la licence à l'année : 9€ pour les enfants, 21 € pour les adultes).

- En temps scolaire : possibilité de participer aux 8 épreuves CII, au cross de secteur, à la course de régularité, aux pointes d'athlétisme CIII...
- Hors temps scolaire : finales du cross départemental (Châteauneuf) et des pointes (Fleury les Aubrais) + toutes les activités organisées par l'USEP de Chanteau et les activités sur l'agglomération.

Le document pour adhérer à l'USEP sera donné dans les cahiers de liaison sous peu. Il est rappelé que les enfants non licenciés ne pourront pas participer aux activités proposées hors temps scolaire (escrime, badminton, plongée, patin à glace, rugby, spéléologie...)

Circulation dans l'école et sécurité des élèves :

En raison du plan Vigipirate renforcé, nous demandons aux parents d'être très attentifs aux horaires. En effet, le portail sera fermé à clef à 8h40 précise. Personne n'est disponible pour ouvrir aux retardataires puisque les enseignantes sont avec leur classe.

Seules exceptions : les rendez-vous médicaux.

Dans ce cas uniquement, merci de prévenir la maîtresse par avance, par l'intermédiaire du cahier de liaison. La sonnette est juste à gauche du portail en élémentaire.

Un exercice anti-intrusion sera organisé avant les vacances de la Toussaint (les élèves devant être accroupis ou allongés dans la classe dans un silence absolu ; l'enseignante devant prévenir les secours à l'aide de son portable personnel avant de le mettre en silencieux) et un exercice incendie aura lieu dans le mois qui suit la rentrée.

Des consignes vont être diffusées dans les cahiers de liaison pour vous rappeler les marches à suivre en cas d'alerte risques majeurs.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur le site :

www.education.gouv.fr/vigipirate

Les entrées et les sorties de l'école maternelle ont été modifiées. Un document a été distribué aux parents, par l'intermédiaire du cahier de liaison.

D'une façon générale, les entrées à 8h30 et les sorties après les TAP se font par le grand portail.

Les enfants qui ne mangent pas à la cantine sont récupérés derrière l'école, à côté de la classe de grande section et reviennent après manger au même endroit.

Les enfants quittant l'école à 15h45 seront également récupérés au niveau de la porte à côté de la classe de GS.

Abonnements livres et magazines :

Afin d'encourager les enfants à lire, nous laissons à la disposition des parents des fascicules publicitaires présentant les offres de différents éditeurs. Les parents intéressés peuvent se servir ce soir ou lors de la réunion de classe de leur enfant.